

**Rapport du Président**

Séance Publique du  
jeudi 19 février 2015

**Service instructeur**  
Service des Actions Sportives

9<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2015-2-9-1

**Service consulté**

**LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT  
BUDGET PRIMITIF 2015**

Résumé : Ce budget exprime le maintien de notre effort en faveur du sport pour tous et des associations sportives, facteur de lien social et de dynamisme dans nos territoires.

□

Il s'élève pour la section d'investissement à 2 285 000 € en Autorisations de Programme et 1 297 382 € en Crédits de Paiement, à destination des communes (fin du dispositif Guide des Aides) et des associations. D'autres projets sportifs structurants ainsi que les projets sportifs d'intérêt local sont intégrés dans les CTV 2014-2019 pour un montant prévisionnel d'Autorisations de Programme de 17 017 558 €.

□

Il s'élève pour la section de fonctionnement à 2 334 730 € en Crédits de Paiement pour soutenir le développement des disciplines sportives et des clubs, l'organisation de manifestations et évènements sportifs, ainsi que le sport scolaire.

□

Au total, il vous est proposé d'allouer un montant total de 2 285 000 € en Autorisations de Programme et de 3 632 112 € en Crédits de Paiement en faveur du sport.

Le Budget Primitif 2015 en faveur du sport prend en compte à la fois les besoins de financement liés à des opérations d'investissement hors Contrat de Territoire de Vie (CTV) et ceux liés au soutien de la politique sportive sur le territoire. Il s'élève à 2 285 000 € d'AP nouvelles, 2 334 730 € de crédits de fonctionnement et 1 297 382 € de crédits d'investissement. Au titre des CTV, 17 017 558 € en Autorisations de programme sont par ailleurs proposés pour la période 2014-2019.

Avec plus de 100 000 licenciés et 1 200 Associations, la dynamique sportive haut-rhinoise est remarquable et se distingue par un maillage territorial dense.

Le sport, facteur de bien être et de santé, de lien social et d'éducation, participe également au dynamisme et à l'attractivité du territoire, par l'intermédiaire des clubs et des organisateurs de manifestations sportives.

Aussi, malgré les contraintes budgétaires, le Département maintient en 2015 son effort budgétaire en faveur du sport pour tous, des projets d'animations sportives et citoyennes et en faveur de l'accompagnement des acteurs sportifs départementaux dans leurs actions structurantes pour le territoire haut-rhinois.

Le budget primitif des actions sportives pour 2015 se décline selon les deux axes suivants :

- l'aide à **l'investissement** des collectivités et des associations,
- le soutien au **fonctionnement** et aux actions du mouvement sportif.

Au total, le budget 2015 du Sport s'élève à 2 285 000 € en Autorisations de programme et 3 632 112 € en crédits de paiement.

La répartition par rubrique des moyens d'intervention en faveur du sport au titre du Budget Primitif 2015 est synthétisée dans le tableau en annexe du rapport.

## **I. L'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES ET DES ASSOCIATIONS : UNE ENVELOPPE GLOBALE DE CREDITS DE PAIEMENT DE 1 297 382 €**

La mise en place des Contrats de Territoire de Vie et la création d'enveloppes financières par Territoire de Vie pour les projets d'intérêt local (PIL) a modifié en profondeur nos modalités d'intervention.

En effet, l'engagement du Département en faveur des nouveaux projets d'équipements sportifs structurants des communes et communautés de communes ainsi qu'en faveur des projets sportifs d'intérêt local, n'apparaît plus dans le budget consacré au sport mais représente un montant de 17 017 558 € en Autorisations de Programme pour la période 2014-2019.

Le présent budget intègre les crédits nécessaires pour solder les opérations d'investissement encore ouvertes et antérieures à 2015 ainsi que le financement des nouveaux projets à l'initiative d'associations.

### **1. LE GUIDE DES AIDES (programmes E211 et E212)**

Il s'agit des dossiers courants de construction ou de réfection des salles polyvalentes, des salles associatives, des équipements de proximité, des vestiaires douches et des jardins familiaux portés par les associations (E212) et par les communes et les regroupements de communes (E211) et examinés pour ces derniers par le service avant la création d'enveloppes financières par Territoire de Vie pour les projets d'intérêt local (PIL).

Pour votre information, je précise que la programmation 2014 de ces opérations par la Commission Permanente s'est élevée à 724 463 €.

#### **• Projets communaux et intercommunaux (programme E211) :**

A ce titre, seront notamment financés en 2015 les opérations traditionnelles de construction et d'aménagement d'équipements sportifs et socio-culturels des communes et associations et le programme pluriannuel d'investissement prévu en partenariat avec m2A au Centre Sportif Régional Alsace.

Les différents projets éligibles nécessitent l'inscription d'une autorisation de programme s'élevant à 1 985 000 €.

Les crédits de paiement, quant à eux, se montent à 1 109 215 € et concernent notamment :

- le financement de programmes antérieurs à 2015 eu égard au rythme de réalisation des projets,
- le financement des nouvelles opérations 2015 (hors CTV),

- la contribution du Département pour la mise aux normes du Centre Sportif Régional Alsace portant essentiellement sur la réfection des chambres et de la cuisine, étant entendu qu'une enveloppe est également dédiée aux travaux de maintenance urgents. Ce soutien financier sera échelonné sur les exercices 2015 (350 000 €) et 2016 (250 000 €).

- **Subventions aux associations (programme E212) :**

Afin de pouvoir honorer nos engagements, je vous propose d'inscrire une nouvelle autorisation de programme de 300 000 € et des crédits de paiement estimés à 188 167 € qui permettront de financer à la fois les projets antérieurs à 2015 et les dossiers en instance pour l'exercice 2015.

Au total, il vous est proposé au titre des programmes d'investissement, l'inscription d'une enveloppe d'autorisations de programme de **2 285 000 €** et de crédits de paiement de **1 297 382 €** qui se répartissent comme suit :

	AP nouvelles	CP 2015
- Projets communaux et intercommunaux (E211)	1 985 000 €	1 109 215 €
- Subventions aux associations (E212)	<u>300 000 €</u>	<u>188 167 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>2 285 000 €</b>	<b>1 297 382 €</b>

## **2. LES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE (programme E215) :**

**56 projets** d'équipements sportifs et socio-culturels d'envergure ont été inscrits dans les Contrats de Territoires de Vie 2010-2013 et représentent **13 244 063 €** de subventions.

L'ensemble de ces projets gérés par le service des actions sportives a été engagé et soldé en 2014.

La mise en place des Contrats de Territoire de Vie , 2<sup>ème</sup> génération, de 2014-2019 et la création d'enveloppes financières par Territoire de Vie pour les projets d'intérêt local (PIL) a modifié en profondeur nos modalités d'intervention : le financement de ces projets sportifs n'impacte plus le budget consacré au sport.

Pour information, au titre de 2014, la Commission Permanente a procédé au vote de 50 projets sportifs au titre des CTV soit :

- 15 au titre des projets structurants pour un montant de subventions de 3 322 691 €,
- et 35 dans le cadre du nouveau dispositif des Projets d'Intérêt Local pour un montant de subvention de 622 157 €.

## **II. L'AIDE AU FONCTIONNEMENT : UNE ENVELOPPE TOTALE DE 2 334 730 €**

Le budget consacré à l'animation sportive permet de maintenir une politique sportive sur le territoire qui répond aux enjeux de développement des différentes disciplines.

Le Conseil Général consacrera en 2015 un montant total de **2 334 730 €** à l'animation sportive de son territoire (y compris l'aide au fonctionnement du CSRA après le transfert à

m2A et une subvention exceptionnelle pour les frais de liquidation de l'association de gestion du CSRA), contre 2 611 880 € en 2014 soit une diminution de 10,6 %.

Cette diminution de 277 150 € résulte pour l'essentiel d'une baisse de la subvention globale de fonctionnement du CSRA (passant de 805 500 € à 675 000 € soit - 130 500 €) et de l'arrêt de notre soutien à l'organisation du Rallye WRC (150 000 € en 2014).

Globalement, le montant de notre soutien auprès des associations sportives est maintenu.

Le tableau ci-après présente les inscriptions budgétaires en fonctionnement pour l'exercice 2015.

<b><i>Libellé de la subvention</i></b>	<b><i>Crédits de paiement pour le Fonctionnement</i></b>
CSRA et CREPS	700 000
ANIMATION SPORTIVE COMITES	348 275
ANIMATION SPORTIVE CLUBS	648 000
CLUBS DE HAUT NIVEAU	321 000
ENCOURAGEMENT AU SPORT	287 455
ANIMATION SOCIO-EDUCATIVE ET VIE ASSOCIATIVE	30 000
<b>TOTAL</b>	<b>2 334 730 €</b>

**LE CENTRE SPORTIF REGIONAL ALSACE A MULHOUSE  
675 000 €**

La Commission Permanente du 18 décembre 2014 a validé le transfert du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) vers Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) par la résiliation du bail emphytéotique.

Au-delà de la résiliation du bail et de la dissolution de l'association de gestion qui interviendra en 2015, le Département continuera d'accompagner m2A dans son projet de développement du CSRA. Cet accompagnement sera dégressif sur 3 ans. Une convention cadre triennale 2015/2017 sera proposée à cet effet et portera sur le soutien au fonctionnement de l'établissement et sur un accompagnement des travaux d'investissement liés à la rénovation de la cuisine et des chambres.

Pour 2015, il vous est proposé de fixer le montant de notre subvention de fonctionnement à **475 000 €**.

Il convient également de prévoir une dotation d'un montant maximum de **200 000 €** pour les frais de liquidation de l'association de gestion qui permettra de couvrir les provisions liées aux droits des personnels, les différents ajustements de charges liées aux régularisations de fin d'année, les frais de liquidation (annonces légales, greffe, ...), les

honoraires comptables (bilan de clôture, certification des comptes de clôture) et l'apurement des dettes fournisseurs.

Soit un total de **675 000 €** en faveur du Centre Sportif contre 805 500 € en 2014.

<p style="text-align: center;"><b>LE FONCTIONNEMENT DE L'ANTENNE DU CREPS DE MULHOUSE</b> <b>25 000 €</b></p>
---

L'antenne du CREPS fonctionne au Centre Sportif depuis mars 2007 avec l'organisation sur place des formations et le suivi des jeunes sportifs de haut niveau.

Un rapport spécifique sera présenté à une prochaine Commission Permanente avec le bilan de l'année 2013/2014 et les projets de développement de cette antenne sur Mulhouse. Il vous sera proposé un projet de convention associant la Ville de Mulhouse et m2A afin de définir ensemble des objectifs cohérents pour l'antenne du CREPS.

Au niveau national et dans le cadre de la réforme territoriale, des négociations difficiles sont en cours pour que la gestion des CREPS soit reprise par les Régions.

Le CREPS a entrepris depuis la rentrée 2014 une restructuration de fond en ce qui concerne le sport de haut niveau qui est déclinée sur l'ensemble des zones d'influences que sont STRASBOURG et MULHOUSE.

A l'horizon 2016 le format du sport de haut niveau à MULHOUSE restera articulé autour de deux disciplines que sont la natation et le volley. Des projets concernant le squash et le tennis sont également en phase de réflexion.

Ces évolutions permettront d'asseoir le site de MULHOUSE dans la décentralisation du CREPS.

Afin de soutenir le démarrage du projet d'établissement du CSRA dont le partenariat avec le CREPS est un élément essentiel, et compte tenu de ses projets de développement à Mulhouse qui vous seront prochainement présentés, il vous est proposé de continuer à le soutenir en 2015 à hauteur de **25 000 €**.

<p style="text-align: center;"><b>L'ANIMATION SPORTIVE : 996 275 €</b></p>
--

A travers le soutien aux pratiques sportives amateurs, le Département souhaite donner les moyens aux acteurs du sport de développer toutes les disciplines et d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles.

- **LES AIDES AUX COMITES DEPARTEMENTAUX : 348 275 €**

Il s'agit des aides aux 42 comités départementaux pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, évaluées à un montant global de 79 820 €. Le montant par comité, proposé par le Conseil Départemental des Sports, reste stable.

Par ailleurs, le Conseil Général a signé avec 19 autres comités des conventions de partenariat d'une durée de deux ans dans l'objectif de soutenir des actions de développement de leur discipline sur le territoire haut-rhinois (13 conventions signées en 2013 et 6 en 2014).

Dans le cadre de ce partenariat avec les comités départementaux, la Commission Permanente devra se prononcer en 2015, sur le renouvellement de 13 conventions avec les comités départementaux suivants : Natation, Judo, Ski, Lutte, Tennis de table, Handball, Montagne-Escalade, Gymnastique, Badminton, Echecs, Basket, Cyclisme et Volley-ball.

Pour ces conventions, il convient de prévoir les Crédits de Paiement correspondants, à hauteur de 179 425 €, pour cette première année ainsi que 89 030 €, au titre de la seconde année, pour les conventions contractées en 2014.

Il vous est proposé de reconduire ces aides pour un montant total de **348 275 €** qui sera réparti en cours d'année par la Commission Permanente sur la proposition du Conseil Départemental des Sports.

- **LES AIDES AUX CLUBS SPORTIFS : 648 000 €**

Lors de la séance publique du 14 octobre 2011 rapport N° CG-2011-4-9-1, vous avez validé les modalités d'aides aux clubs sportifs et avez donné délégation à la Commission Permanente pour leur application.

Ce dispositif mis en œuvre depuis 2012 permet de :

- regrouper la majorité des subventions aux clubs en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui élimine le risque de dérapage budgétaire,
- fixer un seuil minimum de subvention à 200 €.

En 2014, sur 1 200 clubs répertoriés, 828 clubs soit 69 % d'entre eux ont sollicité le soutien du Département. Parmi ces derniers :

- 241 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides,
- 517 clubs ont bénéficié de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS),
- 70 clubs n'ont pas été éligibles à un soutien car ils ne répondaient pas aux critères.

En 2014, la somme globale consacrée aux aides aux clubs a été de 624 360 €.

Pour 2015, il vous est proposé de fixer l'enveloppe des aides aux clubs à **648 000 €** sachant qu'il convient de prendre en compte les montées et les descentes dans les classements sportifs des sports collectifs (ce qui provoque mécaniquement une augmentation de cette rubrique et une baisse de celle consacrée au sport de haut niveau par rapport à 2014).

<p style="text-align: center;"><b>AIDES SPECIFIQUES AUX CLUBS DE HAUT NIVEAU</b> <b>321 000 €</b></p>
---

En complément de son soutien à la pratique pour le plus grand nombre, le Département soutient également les clubs de haut niveau. Ces derniers bénéficient de conventions annuelles spécifiques avec le Conseil Général ; il s'agit du Mulhouse Olympic Natation, du Mulhouse Handball Sud Alsace, de l'ASPTT Mulhouse Volley Féminin, du FCM Basket et des SR Colmar Football.

Cette liste peut évoluer d'une année sur l'autre en fonction des résultats sportifs obtenus dans les championnats respectifs. Ainsi, à l'issue de la saison 2013/2014, le FCM Basket qui évoluait, comme le club de Kaysersberg Ammerschwihr Basket Centre Alsace (KABCA) en N2, a accédé à la N1 du Championnat de France de Basket et évolue actuellement, pour cette discipline, au plus haut niveau dans notre département.

De ce fait, pour la saison 2014/2015, le KABCA ne relève plus du haut niveau et intègre la rubrique classique des aides aux clubs sportifs, comme le club de hockey sur glace de Mulhouse, les Scorpions.

Les clubs de haut niveau sont également les organisateurs des Mercredis Sportifs du Conseil Général (sauf le MON), réservés aux sports collectifs.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer au sport de haut niveau en 2015, s'élève à **321 000 €**. Il est prévu de reconduire les sommes par club quasiment à l'identique par rapport à 2014 (sauf pour le FCM Basket dont la subvention augmente puisqu'il est monté dans la hiérarchie sportive).

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

<b>ENCOURAGEMENT AU SPORT</b> <b>287 455 €</b>
---

Un soutien important aux organisateurs de manifestations sportives permet également de participer au développement des pratiques et à la dynamisation du territoire départemental.

En 2014, environ 90 manifestations ont été soutenues.

L'encouragement au sport se concrétise au travers de 5 domaines d'intervention :

• une provision pour événements sportifs :	43 455 €
• le Fonds départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives :	105 000 €
• les Mercredis de Neige	15 000 €
• l'aide au fonctionnement du Conseil Départemental des Sports:	15 000 €
• le soutien au sport scolaire	<u>109 000 €</u>
TOTAL	287 455 €

PROVISION POUR EVENEMENT SPORTIF : 43 455 €

Dans ce cadre, la Fédération Française du Sport Automobile - FFSA – a pu bénéficier du soutien du Conseil Général pour l'organisation en Alsace, de la manche française du Championnat du Monde des Rallyes WRC de 2010 à 2013 (180 000 € chaque année) et en 2014 (150 000 €).

Pour 2015, eu égard aux contraintes financières qui pèsent sur le budget départemental en raison des charges transférées par l'Etat très insuffisamment compensées, à la diminution des dotations de l'Etat, à notre faible autonomie fiscale et à l'augmentation des dépenses sociales due à la situation économique, il est proposé de ne pas reconduire notre partenariat au Rallye.

Toutefois dans le présent rapport, il vous est proposé de maintenir cette rubrique et d'y affecter une enveloppe financière, revue à la baisse, et destinée au soutien d'évènements sportifs locaux d'envergure.

En effet, sont déjà prévus :

- le Marathon de COLMAR qui aura lieu le 13 septembre 2015 auquel devraient participer plus de 3 000 coureurs,
- des rencontres de judo avec l'équipe féminine de haut niveau de l'ACS Peugeot de MULHOUSE
- le Tour Alsace Cycliste qui se déroulera du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août 2015.

Il vous est proposé de doter cette rubrique d'un crédit de **43 455 €**.

Par ailleurs, il est proposé d'organiser courant 2015 une manifestation de sensibilisation autour du sport santé, ouverte à tous les publics et particulièrement nos aînés.

La Commission Permanente sera saisie le moment venu des dossiers qui seraient introduits dans ce cadre.

#### LE FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES : 105 000 €.

Ce Fonds est destiné à aider les Clubs, les Comités départementaux voire les Ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le département des manifestations sportives de niveau national ou international ou des compétitions de masse notamment en direction des jeunes.

En 2014, la somme de 105 900 € a été consommée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 86 manifestations.

Pour 2015, il vous est proposé de reconduire ce soutien en votant un crédit de **105 000 €** dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission Permanente.

Les comités départementaux sportifs seront consultés pour avis en début d'année pour connaître leurs priorités.

#### LES MERCREDIS DE NEIGE : 15 000 €

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes.

Comme en 2014, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.



A l'instar de l'année dernière, il est demandé aux organisateurs des Mercredis de Neige, de revenir à l'esprit qui avait conduit, à l'origine, à leur mise en place, et de réserver l'aide départementale aux seules sorties de découverte et d'apprentissage du ski pour les plus jeunes.

Les entraînements ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés n'entrent pas dans ce dispositif.

Les demandes d'aides adressés au Département par les clubs de ski et les collèges seront, après instruction de nos services, présentées au Président du Comité Départemental de Ski, à qui il sera demandé de valider les dossiers en adéquation avec les critères arrêtés par le Conseil Général et rappelés plus haut.

L'enveloppe prévue pour cette action en 2015, s'élève à **15 000 €**, comme en 2014. Au cours de l'hiver 2013/2014, elle a concerné 31 organisateurs (collèges et clubs de ski) et 1 584 jeunes haut rhinois.

#### LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES SPORTS : 15 000 €

Il vous est proposé d'accorder une aide de **15 000 €** pour le fonctionnement propre du Conseil Départemental des Sports.

Le Compte-rendu de la dernière Assemblée Générale du CDS portant sur l'activité 2013 est joint au rapport. Je vous prie d'en prendre acte.

#### LE SOUTIEN AU SPORT SCOLAIRE : 109 000 €

3 associations sont soutenues dans cette rubrique :

- L'USEP, concerne le sport à l'école primaire et il vous est proposé de maintenir l'attribution d'une subvention forfaitaire annuelle de **24 000 €** pour 2015. L'association comptait 16 853 jeunes licenciés au cours de l'année scolaire 2013/2014.
- Le Cercle de Voile de Mulhouse organise des classes de voile pour les scolaires sur le plan d'eau de REININGUE. La subvention qui pourrait lui être accordée, à l'instar de 2014, à ce titre pourrait s'élever à **30 000 €**. 1 672 élèves ont fréquenté les classes de voile au cours de l'année scolaire 2013/2014.
- L'UNSS, concerne les associations sportives des collèges exclusivement (9 987 collégiens licenciés en 2013/2014), et bénéficie de plusieurs aides : aide au fonctionnement du service départemental, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des Collèges et l'aide à la licence. Il vous est proposé d'attribuer un forfait de **55 000 €** pour couvrir l'ensemble de ces actions.

Le soutien au sport scolaire s'élève globalement pour 2015 à **109 000 €**, sans changement par rapport à 2014. Au total, cette rubrique a concerné 28 512 jeunes haut rhinois au cours de l'année scolaire 2013/2014.

<b>LA VIE ASSOCIATIVE</b> <b>30 000 €</b>
--

Les crédits inscrits à ce titre ont vocation à soutenir les jeunes haut-rhinois qui obtiennent le BAFA ou le BAFD ainsi que les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles.

#### LES BOURSES AUX TITULAIRES DU BAFA/ BAFD : 25 000 €

Une bourse départementale peut être allouée aux jeunes haut-rhinois qui en font la demande après qu'ils aient obtenu le diplôme du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD) de centre de vacances et de loisirs.

C'est la Commission Permanente qui est chargée de la répartition de cette enveloppe.

En 2014, 335 bourses BAFA et 2 BAFD ont été allouées pour un montant total de 33 900 € (contre 183 bourses et un montant de 18 400 € en 2013).

Le montant de la bourse départementale est de 100 € pour un BAFA et 200 € pour un BAFD.

La forte augmentation du nombre de bourses versées en 2014 semble résulter du rattrapage du retard dans l'instruction de ces dossiers, faite par le Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse du Haut-Rhin (CDMIJ), fin 2013 et dû à une réorganisation de ses ressources en personnel. Si toutefois cette tendance devait se confirmer en 2014, il y aurait lieu de revoir nos critères en introduisant par exemple des conditions de ressources.

L'enveloppe proposée pour 2015 s'élève à **25 000 €**.

#### LE SOUTIEN À L'UDBA ET ARCHIMENE : 5 000 €

Dans le cadre du développement du soutien départemental à la vie associative, le Département s'est engagé dans l'aide au fonctionnement des Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB).

Le CRIB est un label ministériel délivré depuis 2003 à l'association ARCHIMENE et depuis 2008 à l'Union Départementale du Bénévolat Associatif (UDBA) par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.

La mission de ces CRIB est d'apporter gratuitement aux associations, informations, expertises et accompagnement en matière administrative, comptable, juridique afin de soutenir les dirigeants bénévoles et leur permettre de se recentrer sur l'animation de leur association dans un contexte sécurisé.

Depuis 2013, l'intervention du Conseil Général concerne uniquement la prise en compte des CRIB.

L'aide spécifique dont bénéficiait ces associations pour l'organisation de formations à destination des bénévoles associatifs a été supprimée en 2013 sachant que l'État et la Région ont chacun mis en place des dispositifs pour la formation des bénévoles.

Il vous est proposé d'affecter à ce dispositif 5 000 € à répartir à égalité entre les 2 associations soit 2 500 € chacune pour le fonctionnement de leur CRIB.

★★★★

En conclusion de ce rapport, je vous propose, comme synthétisé dans le tableau en annexe du rapport :

- d'adopter les crédits qui vous ont été proposés dans les différentes rubriques d'intervention en matière sportive prévues dans le rapport,
- d'autoriser les inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent en ANNEXE.
  - Autorisations de Programme nouvelles : 2 285 000 €
  - Crédits de paiement sur la section d'investissement: 1 297 382 €
  - Crédits de paiement sur la section de fonctionnement : 2 334 730 €
- de donner délégation à la Commission Permanente pour l'individualisation des subventions prévues dans les différentes rubriques du rapport, à savoir :
  - la programmation des subventions d'investissement aux Communes, aux regroupements de Communes et aux Associations,
  - la subvention de fonctionnement au Centre Sportif,
  - la subvention de liquidation de l'Association de Gestion du Centre Sportif,
  - le fonctionnement de l'antenne du CREPS
  - le soutien à l'animation sportive des comités dont l'examen du renouvellement des conventions de partenariat avec les Comités départementaux sportifs,
  - l'animation sportive des clubs
  - l'aide aux clubs de haut niveau
  - l'encouragement au sport,
  - l'animation socio-éducative et la vie associative.
- de prendre acte du compte rendu de l'Assemblée Générale du Conseil Départemental des Sports du 19 juin 2014 portant sur l'activité de l'année 2013, déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER